



Ville de **Sainte-Marthe-sur-le-Lac**

VISION SUR LE LAC

Janvier 2010

Politique familiale

p. 4

**Programme des
activités de la relâche scolaire**

p. 7



Message de la maireesse



CHÈRES CONCITOYENNES,
CHERS CONCITOYENS,

J'aimerais vous offrir mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que la bonne santé vous permette de concrétiser tous vos projets et que le bonheur vous guide tout au long de l'année 2010. Les membres de votre conseil municipal commencent l'année avec de nombreux objectifs en tête et le désir de voir plusieurs projets se réaliser. Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour contribuer au développement économique et écologique de notre ville.

Je suis très heureuse de vous annoncer que votre bulletin municipal prendra un virage vert en 2010. Vous avez sans doute déjà constaté un changement dans le type de papier utilisé pour l'impression des calendriers et de ce bulletin. En effet, dorénavant, les bulletins municipaux seront imprimés sur du papier écologique constitué à 100 % de fibres postconsommation. Par souci d'économie et d'efficacité, les programmes des activités de loisir seront intégrés dans les bulletins municipaux *Vision sur le Lac* des mois de janvier, mars, août et novembre.

En terminant, je vous souhaite à tous et à toutes une agréable lecture.

La mairesse,
M^e Sonia Paulus

DEAR FELLOW CITIZENS

I would like to extend my best wishes for the New Year. May good health give you success in all your projects and happiness be your guide throughout 2010. The members of your municipal counsel are starting the year off with a number of goals in mind and the desire to see many projects come to fruition. Rest assured that we are doing all we can to contribute to the economic and ecological development of our city.

I am very happy to announce that your municipal newsletter will be going green in 2010. No doubt you have already noted the different paper used for printing calendars and this newsletter. The municipal newsletters will now be printed on environmentally friendly 100% post-consumer paper. In order to cut costs and be more efficient, leisure activity programs will be integrated into the January, March, August and November *Vision sur le Lac* municipal newsletters.

Enjoy your read!

M^e Sonia Paulus
Mayor

DÉJEUNER DE LA MAIRESSE

Le deuxième samedi de chaque mois, de 9 h 30 à 11 h, la mairesse reçoit les citoyennes et citoyens qui souhaitent s'entretenir et discuter avec elle. Cette rencontre conviviale vous permettra d'apporter vos commentaires et suggestions, de discuter d'un projet, de faire une demande ou une recommandation. Confirmez votre présence en communiquant avec l'adjointe à la direction générale, au 450 472-7310, poste 144



Votre conseil



M^e Sonia Paulus,
Mairesse

- MRC de Deux-Montagnes
- Conseil régional des élus des Laurentides
- Comité du 50^e anniversaire de la ville
- Office municipal d'habitation
- Responsable du *Vision sur le Lac*



François Robillard
District 1

- Comité consultatif d'urbanisme
- Services communautaires
- Administrateur au Forum Jeunesse Laurentides
- Comité intermunicipal de transport des Laurentides
- Comité des incendies
- Comité du 50^e anniversaire de la ville



Jean-Guy Lajeunesse
District 2

- Centre local de développement
- Centre de tri Tricentris
- Comité-famille
- Comité du 50^e anniversaire de la ville



Yves Legault
District 3

- Comité de la sécurité publique
- Comité intermunicipal de transport des Laurentides
- Comité des finances et administration
- Office municipal d'habitation
- Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
- Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes
- Comité des incendies
- Comité de circulation
- Pavillon de la jeunesse



André Bessette
District 4

- Comité de sécurité publique
- Comité des finances et administration
- Comité des travaux publics
- Comité de circulation

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les prochaines séances du conseil municipal auront lieu à 20 h, les mercredis 10 février et 10 mars, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

MUNICIPAL COUNCIL MEETINGS

The next Municipal Council meetings will be held at the City Council Hall at 8 p.m. on the Wednesday February 10th and March 10th.



Annie-claude Lacombe
District 5

- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité d'action et de protection de la sablière
- Services communautaires
- Pavillon de la jeunesse
- Comité-famille



François Racine
District 6

- Comité sur les mesures d'urgence et sécurité civile

CIT LAURENTIDES

Le Conseil intermunicipal de Transport des Laurentides est dirigé par un conseil d'administration formé par des membres qui représentent les municipalités desservies. Les représentants de Sainte-Marthe-sur-le-Lac sont les conseillers municipaux François Robillard et Yves Legault. Les assemblées se tiendront à 19 h 30 aux bureaux du CIT Laurentides au 83, rue Turgeon, bureau 100 à Sainte-Thérèse. Voici les dates des assemblées régulières pour 2010 : **3 février, 7 avril, 7 juillet, 15 septembre, 20 octobre, 1^{er} décembre.**

ÉCHÉANCE DE TAXES ET PREMIER VERSEMENT

Le premier versement des taxes municipales doit être effectué au plus tard le 3 mars. Pour obtenir plus d'information, consultez le dépliant que vous avez reçu avec votre compte ou le site Internet dans la section Finance et trésorerie.



L'actualité

LA POLITIQUE FAMILIALE 2010

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a mis sur pied en 2007 un comité-famille dont l'objectif était de prendre en compte les préoccupations des familles d'aujourd'hui pour élaborer une stratégie, des orientations et des actions concrètes visant à bonifier la qualité de vie et à miser sur le développement des familles marthelacquoises. Ce comité, composé d'acteurs du milieu, a élaboré une politique familiale dont les lignes directrices sont les suivantes :

- améliorer la qualité de vie des familles;
- développer harmonieusement les structures municipales;
- favoriser l'établissement de nouvelles familles;
- offrir un outil de référence structuré aux élus municipaux et aux directeurs de service afin de les soutenir dans la prise de décisions;
- offrir un outil d'information structuré aux familles;
- assurer une continuité dans la prise de décisions au conseil municipal;
- accroître le sentiment d'appartenance des familles à leur ville.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2009

La plan d'action de la politique familiale, échelonné sur trois ans, comprend des mesures et des actions pour atteindre les objectifs fixés dans les secteurs suivants : sécurité publique, environnement, loisirs, culture, services communautaires et événements, urbanisme et habitation, administration municipale et communication, soutien aux jeunes et aux aînés, santé, travaux publics et transport. Voici, par secteurs, l'état de réalisation du plan d'action 2009.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Assurer une présence policière accrue le soir dans les parcs et sur la piste cyclable.
- Permettre à la police régionale de Deux-Montagnes d'offrir des soirées d'information à la population.
- Procéder à l'achat de défibrillateurs externes automatisés et les rendre accessibles dans les édifices municipaux.

ENVIRONNEMENT

- Mettre en place une politique de l'arbre.
- Renseigner continuellement les familles sur les principes du recyclage.
- Ajouter un volet environnemental à un événement déjà existant.

LOISIRS, CULTURE, SERVICES COMMUNAUTAIRES ET ÉVÉNEMENTS

- Poursuivre les démarches de revitalisation des parcs en ajoutant des modules adaptés aux différents groupes d'âge.
- Offrir aux familles une compensation financière pour les cours de natation non offerts par la Ville.
- Mettre en place des cours ou des conférences pour les parents durant les cours suivis par les enfants et prévoir des incitatifs.
- Offrir gratuitement aux familles une formation en RCR.

URBANISME ET HABITATION

- S'assurer que le plan d'aménagement de la ville comprend un zonage adéquat favorisant la diversité des types d'habitations.
- Faire connaître aux familles la procédure à suivre pour transformer une maison unifamiliale en maison intergénérationnelle.
- Entreprendre les démarches nécessaires pour que la Ville participe au programme Rénovation Québec de la Société d'habitation du Québec.
- Informer les familles des subventions provinciales et fédérales disponibles pour la rénovation domiciliaire.
- Lors de la révision du plan d'urbanisme, s'assurer que les réalités et les besoins des familles soient pris en considération.



ADMINISTRATION MUNICIPALE ET COMMUNICATION

- Installer des portes automatisées au centre communautaire, à l'hôtel de ville et à la bibliothèque municipale pour que les personnes à mobilité réduite et les familles y aient plus facilement accès.
- Procéder à l'embauche d'une personne responsable des communications pour mieux informer les familles, améliorer les différents modes de diffusion de l'information municipale et mieux répondre aux questions et aux plaintes (réalisation prévue en 2010).

SOUTIEN AUX JEUNES ET AUX AÎNÉS

- Participer au programme d'échange d'étudiants de l'Association Québec-France.
- Mettre sur pied un projet pilote pour l'organisation de deux soirées de danse au centre communautaire pour les jeunes de 13 à 17 ans.
- Organiser annuellement un tournoi de hockey parents-enfants.
- Publiciser davantage les activités des organismes communautaires dédiés aux jeunes.
- Mettre en ligne sur le site Internet de la Ville un portail jeunesse. (réalisation prévue en 2010)
- Organiser une fête annuelle des ados, avec spectacle. (réalisation prévue en 2010)
- Faire davantage la promotion du service d'écoute offert aux aînés, spécialement dans les organismes qui œuvrent auprès d'eux.
- Promouvoir davantage l'engagement bénévole auprès des personnes âgées.
- Promouvoir l'engagement bénévole des jeunes en les incitant à participer aux différentes activités organisées par la Ville et par les organismes communautaires.

SANTÉ

- Présenter aux familles des choix santé en matière d'alimentation lors de la fête de la Famille et profiter de cette occasion pour faire la promotion de saines habitudes de vie.
- Voir à ce que le zonage près des écoles ne permette pas l'implantation de restaurants de type fast-food.
- Faire connaître les services du centre d'abandon du tabagisme du CSSS et faire annuellement la promotion du défi « J'arrête, j'y gagne ».
- Sensibiliser les parents des enfants inscrits au camp d'été aux bienfaits et aux principes de préparation de boîtes à lunch santé au moyen de fiches éducatives sur la nutrition.
- Accroître et améliorer la participation de la Ville aux campagnes provinciales pour les saines habitudes de vie.
- S'assurer que l'offre d'activités physiques et de loisirs répond bien aux besoins de tous les groupes d'âge, particulièrement celui des 18-64 ans, et trouver des moyens d'inciter la population à participer aux activités physiques offertes par la Ville.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS

- Donner le mandat à la MRC de créer une carte des pistes cyclables qui comprendra l'ensemble des pistes intermunicipales. Faire la promotion de la flexibilité du réseau en distribuant cette carte en grande quantité et en installant des panneaux le long de la piste cyclable.
- Entreprendre des démarches, avec la Ville de Deux-Montagnes, afin de synchroniser les feux de circulation du boulevard des Promenades.



L'actualité

ACTIONS ET OBJECTIFS PRÉVUS POUR 2010

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Installer des feux de circulation sur demande face à l'école Horizon-du-Lac. (Faire pression sur le ministère du Transport du Québec.)
- Construire une voie cyclable et piétonnière sur la 25^e Avenue ou à travers le parc municipal pour faciliter l'accès à l'école Horizon-du-Lac, hiver comme été.
- Sensibiliser la population à la réglementation routière concernant l'utilisation des vélos électriques.
- Rendre accessible en tout temps l'information relative au plan des mesures d'urgence.

ENVIRONNEMENT

- Créer un comité consultatif en environnement qui s'intéressera aux questions environnementales en collaboration avec le comité consultatif d'urbanisme.
- Offrir une formation en compostage domestique.

LOISIRS, CULTURE, SERVICES COMMUNAUTAIRES ET ÉVÉNEMENTS

- Poursuivre les démarches de revitalisation des parcs déjà existants en ajoutant des modules adaptés aux différents groupes d'âges.
- Revoir l'horaire de la bibliothèque afin d'ouvrir une journée par fin de semaine durant l'été.
- Procéder à la formation d'un comité pour l'organisation d'un concours maison fleurie
- Offrir gratuitement une formation en RCR.

TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

- Relocaliser la piste cyclable entre la 37^e Avenue et la 43^e Avenue afin qu'elle soit au même niveau que la rue et séparée de celle-ci.
- Poursuivre les efforts pour trouver une solution durable au problème de stationnement à la gare de Deux-Montagnes et mettre en place une solution de remplacement temporaire entre-temps.

URBANISME ET HABITATION

- Prioriser et mettre à jour le dossier de l'aménagement du chemin d'Oka.
- Mettre au point des mesures incitatives qui favoriseront l'implantation de logements abordables.
- En collaboration avec la Société d'habitation du Québec et/ou la Société canadienne d'hypothèques et de logement, mettre sur pied un programme de subventions municipales à deux volets (rénovation de maisons nécessitant des travaux majeurs et construction de logements locatifs à prix abordables).

SOUTIEN AUX JEUNES ET AUX ÂÎNÉS

- Organiser des cours de cuisine et de couture intergénérationnels.

MEMBRES DU COMITÉ-FAMILLE 2009

François Robillard, conseiller municipal

Annie-Claude Lacombe, conseillère municipale

Annie Deslauriers, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Isabelle Poulin, chargée de projet

Marie Beaumont, président du conseil d'établissement de l'école Horizon-du-Lac

Annie Prévost, représentante du CSSS du Lac-des-Deux-Montagnes

Liza McLaughlin, représentante jeunesse 12-17 ans

Claude Guérin, vice-président du Club Optimiste, représentant des organismes communautaires

Léo Brunet, président du club de pétanque « Les amis de Sainte-Marthe » et administrateur de la Popote roulante, représentant des aînés

Marcel Lapensée, citoyen et représentant de la sécurité publique

Politique Familiale



PROGRAMME DES ACTIVITÉS DE LA RELÂCHE SCOLAIRE DU 1^{ER} AU 5 MARS POUR LES 5 À 12 ANS

UNE SEMAINE COMPLÈTE DE CAMP, C'EST PALPITANT!

Durant cette semaine de camp, de nombreuses activités seront offertes par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour répondre à tous les goûts. Au programme, des activités de bricolage, des jeux d'intérieurs et de plein air, du sport, de la cuisine... et bien d'autres surprises! En plus, une sortie au Complexe aquatique Saint-Eustache est prévue le vendredi 5 mars.

Tarif à la semaine : 50 \$ (du lundi au vendredi)
Tarif à la journée : 15 \$ (par jour)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

HORAIRE DU CAMP

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h

HORAIRE DU SERVICE DE GARDE

GRATUIT

Du lundi au vendredi de 6 h 30 à 8 h 30 et de 16 h à 18 h

LIEU DU CAMP ET DU SERVICE DE GARDE

Centre communautaire
99, rue de la Mairie
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

LUNCH ET COLLATION

Les enfants doivent apporter un lunch et 2 collations. Les boîtes à lunch ne doivent pas contenir de noix ou d'arachides.

VÊTEMENTS

Si les conditions climatiques le permettent, il y aura des activités à l'extérieur. Les enfants doivent apporter leurs vêtements pour jouer dans la neige.

IMPORTANT

Pour tous les enfants inscrits le vendredi 5 mars, il faut prévoir un maillot de bain et une serviette pour la sortie au Complexe aquatique Saint-Eustache.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1^{ER} AU 12 FÉVRIER 2010

- Carte du citoyen valide obligatoire (gratuite au centre communautaire et à la bibliothèque municipale).
- Formulaire d'inscription dûment complété et indiquant notamment le type de camp choisi (à la semaine ou à la journée) et les activités optionnelles sélectionnées.
- Un formulaire par enfant (photocopies acceptées).
- Chèque libellé à l'ordre de la « Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac » et daté du 12 février 2010 au plus tard.

Déposez ou postez le formulaire d'inscription et le chèque à l'adresse suivante.

INSCRIPTION HIVER 2010

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
99, rue de la Mairie
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

ANNULATION D'ACTIVITÉS

La Ville se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Les personnes inscrites seront avisées et les frais d'inscription seront remboursés.

INSCRIPTION TARDIVE

Des frais de 15 \$ par activité s'ajoutent au tarif indiqué, conformément au règlement relatif à la tarification des biens et services en vigueur.

ORDRE DE PRIORITÉ

L'ordre de priorité sera établi en fonction de la date de réception lors d'une inscription en personne ou celle inscrite sur le sceau de la poste. Les inscriptions seront traitées sur la base du premier arrivé premier servi.

Nous communiquerons avec les participants seulement en cas de problème.

Information : Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au 450 472-7310, poste 145 ou 149.

PROGRAMME DES ACTIVITÉS DE LA RELÂCHE SCOLAIRE

ACTIVITÉS OPTIONNELLES

LES ACTIVITÉS OPTIONNELLES, C'EST CHOUETTE!

Lorsque vous êtes inscrit au camp à la semaine ou à la journée, vous pouvez ajouter des activités. Il faut cependant tenir compte du tarif qui s'applique à chaque activité optionnelle choisie.

LUNDI 1^{ER} MARS : ATELIER D'HUMOUR

Les enfants qui ont la fibre comique participeront à un atelier au cours duquel un humoriste donnera des trucs et des astuces pour faire rire. Du plaisir garanti!

Tarif : 12 \$

MARDI 2 MARS : ATELIER DE DESSINS ANIMÉS

Cet atelier est tout indiqué pour les amateurs de dessins animés qui veulent connaître tous les secrets pour réaliser les personnages les plus connus. Un spécialiste dévoilera quelques unes des techniques les plus utilisées dans le monde du dessin animé et les enfants pourront réaliser leur propre chef-d'œuvre.

Tarif : 15 \$

MERCREDI 3 MARS : ATELIER ANIMALIER

Ils sont doux, rugueux ou tout simplement sans poil. Les petits mammifères et les reptiles seront à l'honneur lors de l'atelier donné par des spécialistes animaliers. Les enfants qui adorent les animaux aimeront sans aucun doute cette activité.

Tarif : 14 \$

JEUDI 4 MARS : SORTIE ACROSPORT BARANI

Du trampoline, du trapèze, de la jonglerie et de la « corde de Tarzan ». Voilà un programme d'activités qui défie la gravité! Les enfants qui aiment grimper, sauter et bouger seront choyés.

Note : Prévoir des vêtements de sport et des bas. Les cheveux longs devront être noués.

Tarif : 25 \$



HORAIRE DES PATINOIRES

Chaussez vos patins et profitez de l'une des quatre patinoires municipales. Les horaires, dates d'ouverture et autres modifications sont affichés au chalet du parc municipal (rue Laurin). Il est à noter que le chalet sera fermé lors de tempêtes ou de mauvais temps. Pour plus d'information, communiquez avec nous au 450 472-7310, poste 146 ou avec le responsable du chalet au 450 623-8858.

Jours	Chalet du parc municipal 3100, rue Laurin (avec surveillance)	Parc clair de lune 333, 6 ^e Avenue (sans surveillance)	Parc Roland-Laliberté 25, 13 ^e Avenue (sans surveillance)	Parc Maurice-Binette 60, 31 ^e Avenue (sans surveillance)
HORAIRE RÉGULIER				
Du lundi au vendredi	16 h à 22 h	Patinage libre	Patinage libre	Patinage libre
Samedi	10 h à 22 h	Patinoire éclairée	Patinoire éclairée	Patinoire éclairée
Dimanche	12 h à 22 h	jusqu'à 22 h	jusqu'à 22 h	jusqu'à 22 h
CONGÉS SCOLAIRES				
Mercredi 27 janvier	11 h à 22 h	Patinage libre	Patinage libre	Patinage libre
Vendredi 19 février		Patinoire éclairée	Patinoire éclairée	Patinoire éclairée
		jusqu'à 22 h	jusqu'à 22 h	jusqu'à 22 h
SEMAINE DE RELÂCHE SCOLAIRE – DU 1^{ER} AU 8 MARS 2010 INCLUSIVEMENT				
Du lundi au vendredi	10 h à 22 h	Patinage libre	Patinage libre	Patinage libre
Samedi	10 h à 22 h	Patinoire éclairée	Patinoire éclairée	Patinoire éclairée
Dimanche	12 h à 22 h	jusqu'à 22 h	jusqu'à 22 h	jusqu'à 22 h

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
CAMP DE LA RELÂCHE SCOLAIRE DU 1^{er} AU 5 MARS 2010

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (un formulaire à remplir par enfant)

N° de carte du citoyen : _____ Date d'expiration : _____
Prénom et nom de l'enfant : _____
Adresse : _____ Tél.: _____
Date de naissance : _____ Âge : _____

RÉPONDANTS

Prénom et nom de la mère : _____
Téléphone au travail : _____ Cellulaire : _____
Prénom et nom du père : _____
Téléphone au travail : _____ Cellulaire : _____

INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR (cochez)

CAMP À LA SEMAINE (5 JOURS) 50 \$

OU

CAMP À LA JOURNÉE

Lundi 1^{er} mars : **15 \$**

Mardi 2 mars : **15 \$**

Mercredi 3 mars : **15 \$**

Jeudi 4 mars : **15 \$**

Vendredi 5 mars : **15 \$**

Total des coûts (camp) : _____ \$

CHOIX D'ACTIVITÉS OPTIONNELLES (Préalable : être inscrit au camp à la semaine ou à la journée)(Cochez)

Lundi 1^{er} mars : Atelier d'humour **12 \$**

Mardi 2 mars : Atelier de dessins animés **15 \$**

Mercredi 3 mars : Atelier animalier **14 \$**

Jeudi 4 mars : Sortie Acrosport Barani **25 \$**

Total des coûts (activités) : _____ \$

TOTAL DES FRAIS À PAYER

Camp _____ \$ + Activités optionnelles _____ \$ = Total à payer _____ \$

Le chèque doit être libellé à l'ordre de la « Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac » et il doit accompagner le formulaire d'inscription.

AUX FINS D'IMPÔT

Nom du payeur : _____

Adresse : _____

N° d'assurance sociale : _____ N° de carte du citoyen : _____

FICHE DE SANTÉ DE L'ENFANT

Maladies, allergies, particularités médicales ou malaises à signaler : _____

Autres : _____

Nom de personne à joindre en cas d'urgence : _____

Téléphone : _____ Lien avec l'enfant : _____

DÉPART DE L'ENFANT DU SERVICE DE GARDE (Cochez)

Par lui même Avec un parent, un tuteur ou une autre personne autorisée : _____

En signant la présente, j'autorise la direction du camp à prodiguer à mon enfant tous les soins infirmiers nécessaires. Si la direction du camp le juge nécessaire, je l'autorise également à transporter mon enfant par ambulance, ou autrement, dans un établissement hospitalier ou de santé communautaire. De plus, s'il est impossible de me joindre, j'autorise le médecin choisi par les autorités du camp à prodiguer à mon enfant tous les soins médicaux requis par son état, y compris une intervention chirurgicale, des injections, l'anesthésie et l'hospitalisation. Je reconnais également qu'en cas d'urgence le consentement aux soins médicaux n'est pas nécessaire si la vie de mon enfant est en danger ou son intégrité menacée et que le consentement ne peut être obtenu en temps utile. J'autorise également le camp à utiliser ou à permettre d'utiliser, à des fins publicitaires, dans les brochures, revues, journaux, Internet ou autre outil de communication, du matériel photographique ou cinématographique sur lequel apparaît mon enfant et qui a été réalisé durant son séjour au camp. Tout matériel utilisé demeurera la propriété du camp.

Signature du parent ou du tuteur : _____ Date : _____



Emplois d'été

OFFRES D'EMPLOIS D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANTS

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac offre depuis plusieurs années un service unique de camp de jour. Elle est donc à la recherche d'étudiants et d'étudiantes dynamiques qui se joindront à son équipe pour la saison estivale 2010.

Les personnes intéressées doivent soumettre leur candidature en mentionnant le poste désiré et en faisant parvenir leur curriculum vitae par la poste ou par courriel **au plus tard le 10 mars 2010**.

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Direction générale
3000, chemin d'Oka
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0
m.poirier@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Seuls les candidats sélectionnés seront contactés pour une entrevue. Les candidats retenus devront suivre une formation obligatoire en mai ou en juin. Les conditions de travail sont prévues à la convention collective des employés cols blancs (statut étudiant). Les horaires sont variables et s'échelonnent du mois de mai au mois d'août.

POSTES OFFERTS

ANIMATEUR RESPONSABLE

L'animateur responsable supervise et encadre les moniteurs. Il voit au bon déroulement du camp. Il participe à l'élaboration et à la planification de la programmation et de sa thématique ainsi qu'à l'évaluation des activités et des moniteurs.

Exigences

- Études en cours ou complétées en intervention en loisirs ou dans un domaine connexe
- Avoir une expérience jugée pertinente dans le domaine des camps de jour
- Avoir le sens de l'organisation, de la planification et des responsabilités
- Posséder un leadership mobilisateur
- Être dynamique et créatif

MONITEUR

Le moniteur voit à l'encadrement, à l'animation et à la sécurité des enfants. Il planifie et élabore des activités hebdomadaires et participe à la réalisation de la thématique.

Exigences

- Être présentement aux études à temps plein
- Avoir complété sa 4^e année du secondaire
- Être dynamique, créatif et avoir le sens des responsabilités
- Aimer travailler avec les enfants
- Avoir de l'expérience ou des connaissances liées à l'emploi constitue un atout

MONITEUR-ACCOMPAGNATEUR

Le moniteur-accompagnateur accompagne un ou des enfants ayant une incapacité et il assure leur animation, leur encadrement et leur sécurité.

Exigences

- Être étudiant en éducation spécialisée ou dans un domaine connexe, ou avoir complété sa 4^e année du secondaire et posséder une expérience et des connaissances jugées pertinentes
- Être dynamique, créatif et avoir le sens des responsabilités
- Aimer travailler avec les enfants ayant des incapacités diverses
- Avoir une bonne capacité d'adaptation





AUTRES POSTES

PRÉPOSÉ À LA SURVEILLANCE ET À LA PRÉPARATION DE TERRAINS

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est également à la recherche de préposés à la surveillance et à la préparation des terrains de balle, du centre communautaire et de la patinoire.

Les conditions de travail sont prévues à la convention collective des employés cols bleus (statut étudiant).

Exigences

- Être présentement aux études à temps plein
- Avoir complété sa 4^e année du secondaire
- Avoir de l'expérience ou des connaissances liées à l'entretien d'un terrain de balle, d'un centre communautaire et d'une patinoire
- Avoir un bon esprit d'équipe

Date limite pour poser sa candidature : 26 mars 2010

SURVEILLANT-SAUVETEUR (PISCINE/PLAGE) ET MONITEUR CROIX-ROUGE

La plage de la Sablière est un site familial où la sécurité aquatique est la priorité. La fréquentation élevée du site requiert un service à la clientèle impeccable et une grande propreté des lieux.

Nous sommes à la recherche de personnel compétent et disponible durant toute la saison estivale, à compter du mois de juin et jusqu'à la fête du Travail. Les personnes choisies devront assurer en tout temps la surveillance des baigneurs (ou des élèves des cours de natation) et effectuer différentes tâches connexes, dont l'entretien du site

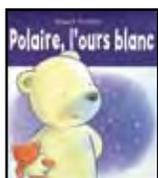
Date limite pour poser sa candidature : 5 mars 2010





La Bibliothèque

CHOIX DE NOUVEAUTÉS DE MICHELINE ALOI



AUTEURE : Stuart Trotter
TITRE : *Polaire, l'ours blanc*
ÉDITIONS : Rockpool
(Pour les enfants de 3 à 6 ans)

RÉSUMÉ : Il neige au pays de Polaire, l'ours blanc. Un temps idéal pour aller... à la plage ! Polaire, Rusky et Petit-Nours t'invitent à passer cette belle journée sur la banquise, entouré de tous leurs amis. Une histoire illustrée très tendre pour apprendre à lire tout seul.



AUTEUR : Marc Levy
TITRE : *La première nuit*
ÉDITIONS : Robert Laffont

RÉSUMÉ : Marc Levy conclut avec ce nouveau roman la fantastique épopée commencée avec *Le premier jour*. « Il est une légende qui raconte que l'enfant dans le ventre de sa mère connaît tout du mystère de la Création, de l'origine du monde jusqu'à la fin des temps. À sa naissance, un messager passe au-dessus de son berceau et pose un doigt sur ses lèvres pour que jamais il ne dévoile le secret qui lui fut confié, le secret de la vie. Le jour où je suis né, le messager a oublié de me rendre visite, et je me souviens de tout. L'amour est l'ultime aventure, mais l'aventure n'est pas sans dangers... »

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU 3 JANVIER AU 30 MAI 2010

Lundi au jeudi, de 14 h à 20 h
Vendredi, de 10 h à 14 h
Samedi, de 10 h à 16 h
Dimanche, de 13 h à 16 h

COUP DE CŒUR DE MICHELINE CHEVALIER-DESROCHERS



AUTEUR : John Grogan
TITRE : *Marley et moi*
ÉDITIONS : JC Lattès

RÉSUMÉ : Si le chien est le meilleur ami de l'homme, il peut parfois être le pire. C'est ce que découvre John et Jenny Grogan quand ils décident d'acheter un labrador peu de temps après leur mariage, afin de tester leurs capacités parentales. D'adorable petite boule de poils, Marley se transforme en un mastodonte de quarante-cinq kilos, qui détruit tout sur son passage, dévore quantité de nourriture et d'objets en tous genres, et témoigne d'une affection aussi débordante qu'envahissante envers ses maîtres. « Une déclaration d'amour des plus hilarantes... Marley et moi tient ses promesses du début à la fin, avec allégresse et affection. »

CONNAISSEZ-VOUS LES SERVICES OFFERTS À VOTRE BIBLIOTHÈQUE ?

- Prêts entre bibliothèques et liste de nouveautés
- Accès à deux postes de travail munis de l'Internet
- Activités Heure du conte (Pâques, Halloween et Noël)
- Réservation de documents
- Conférences et expositions
- Service de télécopie et de photocopie
- Émission de carte du citoyen

DES PUBLICATIONS POUR TOUS LES GOÛTS

- Revues
- Romans
- Documentaires
- Livres à gros caractères
- Bandes dessinées (jeunesse et adulte)
- Livre cartonnés pour les tout-petits
- Encyclopédies, dictionnaires, atlas, etc.
- Publications gouvernementales
- Journaux quotidiens et hebdomadaires



Rappels importants

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

Nous tenons à vous rappeler qu'il est interdit de déposer sur la voie publique la neige ou la glace provenant des cours ou des entrées privées. De plus, vous êtes invité à faire preuve de civisme et à conserver la neige sur votre terrain. Évitez de la projeter sur le terrain de votre voisin.

STATIONNEMENT HIVERNAL

Le stationnement de nuit est interdit entre minuit et 7 h dans toutes les rues, voies ou places publiques jusqu'au 15 avril, pour faciliter les opérations de déneigement. Merci de votre collaboration!

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES AYANT UNE BORNE-FONTAINE ADJACENTE À LEUR TERRAIN

Pendant la période hivernale, assurez-vous que les bornes-fontaines adjacentes à votre terrain sont accessibles en tout temps, en évitant de les ensevelir sous la neige lors du déneigement de votre propriété. Cela facilitera les interventions en cas d'urgence.

ÉCLAIRAGE DE RUE

Si vous constatez la défectuosité d'un lampadaire, notez le numéro inscrit dans le rectangle noir. Transmettez l'information au 450 623-5798, poste 111, ou envoyez un courriel à info@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca.



SNOW REMOVAL

We would like to remind you that shovelling snow or ice from your private sidewalk or drive onto public ways is not allowed. Furthermore, please be respectful of others and keep your snow on your property. Do not throw snow onto your neighbour's property.

PARKING IN WINTER

Parking is prohibited between midnight and 7 a.m. on all streets, roads or public squares until April 15 to facilitate snow removal. Thank you for your co-operation!

NOTICE TO RESIDENTS WITH FIRE HYDRANTS ON OR NEAR THEIR PROPERTY

During winter, we request your assistance to keep fire hydrants accessible at all times to facilitate operations in case of emergency.

STREET LIGHTING

Defective street lamps must be reported by reporting the number the lamp post number that appears on the black rectangular label and calling 450 623-5798, ext. 111 or by mail at info@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca.





Environnement

POSITIONNEMENT DES BACS À ORDURES ET À MATIÈRES RECYCLABLES

Dans le but de faciliter les opérations de déneigement et de réduire les bris, les bacs doivent être déposés en bordure des entrées privées et non dans la rue ou sur le trottoir.

COLLECTE DES GROS REBUTS

Les petits meubles, sacs en surplus, matelas ou autres petits objets seront ramassés le **3^e mercredi de chaque mois**. Nous vous rappelons que les branches, morceau de bois, planchers, débris de rénovation ou de construction ne sont pas ramassés lors de ces collectes et ne peuvent être déposés dans les bacs. Vous pouvez cependant en disposer au garage municipal moyennant des frais de 20 \$ pour l'équivalent d'une remorque de 4' X 8'. Notez que le bardeau d'asphalte et les produits toxiques sont refusés en tout temps.

CENDRES DANS LES BACS

Les cendres que vous récupérez de votre foyer doivent être déposés dans un contenant métallique à fond surélevés, à l'extérieur, loin de toute matières combustibles. Les cendres peuvent être chaudes pendant plusieurs jours donc il est important de ne jamais disposer des cendres dans votre bac.

Saviez-vous que vous pouvez récupérer les cendres de bois de foyer? Les cendres de bois non traités peuvent être utilisées pour le jardinage. En fait, les cendres sont des matières carbonnées peuvent être ajoutées dans le composteur ou saupoudrées au sol dans le jardin. Plusieurs sites Internet traitent de ce sujet. Alors vous gagnerez à conserver vos cendres de bois de foyer jusqu'au printemps.

COLLECTION OF LARGE AND BULKY ITEMS

Items such as small pieces of furniture, excess garbage bags, mattresses and other such small items are removed the third Wednesday of each month. We remind you that collection of large items does not apply to tree branches, boards or pieces of wood, nor to construction debris and that those items should not be discarded in recycling and garbage bins. You can discard large and bulky items at the municipal garage. A fee of \$20 will be charged for a volume equivalent to 4- by 8- foot trailer. Note that asphalt shingles and toxic products are forbidden at all times.

HANDLING GARBAGE AND RECYCLING BINS IN WINTER

During the winter, we ask that residents help facilitate snow removal by placing their garbage and recycling bins on the edge of their property, and not on the street or sidewalk.

ASHES IN TRASH BINS

Ashes from your fireplace must be placed outdoors in a metal container with a raised bottom, away from flammable materials. Since ashes can remain hot for several hours or even days, it is important that you never place them in your trash bin.

Did you know that you can recover fireplace ash? Ash from untreated wood can be used in your garden. Ash is carbon material that can be added to compost or spread over garden soil. Several Web sites have information on this subject. It is a good idea to keep your fireplace ash until spring



Sécurité publique

LA SÉCURITÉ SUR LES PLANS D'EAU EN HIVER

Bien que la pratique de la motoneige soit interdite sur le territoire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le Service de police régionale tient à rappeler les facteurs à considérer lorsqu'on s'aventure sur un plan d'eau en hiver, dans le but d'éviter que d'autres événements tragiques ne surviennent.

À pied ou à motoneige, voici les points importants à observer.

1 - Renseignez-vous sur l'état de la glace.

TENEZ COMPTE DU TYPE DE GLACE

- Glace bleu pâle : ce type de glace est le plus solide.
- Glace blanche et opaque ou glace de neige : deux fois moins solide que la glace bleu pâle.
- Glace grise : elle n'est pas sécuritaire, la couleur grise indiquant la présence d'eau.

TENEZ COMPTE DE L'ÉPAISSEUR DE LA GLACE

- Une glace de 15 cm est sécuritaire pour la marche sur la glace ou le patinage individuel.
- Une glace de 20 cm est sécuritaire pour le patinage en groupe.
- Une glace de 25 cm est sécuritaire pour les motoneiges et les véhicules tout-terrain.

NOUVEAU SERVICE À LA POPULATION ATELIER DE VÉRIFICATION DE SIÈGE D'AUTO POUR ENFANT

La section sociocommunautaire du Service de police régionale de Deux-Montagnes offre à la population un nouveau service de vérification de siège d'auto pour enfant. Chaque 2^e mercredi du mois, à compter de janvier 2010, entre 16 h 30 et 20 h 30, un policier de la section sociocommunautaire sera disponible à cette fin au poste de police du 615, 20^e Avenue, Deux-Montagnes. Il s'agit d'un service gratuit, sans rendez-vous.

LA NEIGE ET LA SÉCURITÉ

Les propriétaires de maison située au coin d'une rue sont invités à réduire la hauteur des amas de neige pour assurer une bonne visibilité aux intersections. De plus, assurez-vous d'avoir en tout temps une bonne visibilité pour sortir de votre entrée en toute sécurité. Enfin, par mesure de sécurité, déneigez les accès tels que les portes et fenêtres du sous-sol.

2 - Si vous tombez dans l'eau glacée, voici quelques conseils.

- Appelez au secours.
- Faites la « planche » en vous plaçant sur le ventre.
- Prenez appui sur la glace brisée, sans porter votre poids dessus. Battez des jambes pour pousser votre torse sur la glace.
- Quand vous serez dégagé et à nouveau sur la glace, éloignez-vous du trou en rampant, les bras et les jambes écartés le plus possible, afin de répartir votre poids sur la glace. Ne vous levez pas.

3 - Si vous apercevez une personne dans l'eau glacée, ne tentez jamais d'aller la chercher en vous approchant du trou. Utilisez plutôt un objet (corde, branche d'arbre ou autre objet semblable) que vous pouvez lui tendre. Pensez à votre sécurité.

En terminant, si vous fréquentez le lac des Deux-Montagnes en hiver, restez dans les baies de notre secteur et n'oubliez pas que le seul endroit sécuritaire pour traverser le lac est le sentier balisé et surveillé par les clubs membres de la Fédération des motoneigistes du Québec.

Sergent Marc Leduc

DÉFI J'ARRÊTE J'Y GAGNE ! INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 1^{ER} MARS 2010

En quoi consiste le Défi? Pendant 6 semaines, du 1^{er} mars au 11 avril 2010, les participants inscrits s'engagent à ne pas fumer avec l'aide d'un parrain ou d'une marraine non fumeur ou avec un autre participant voulant arrêter de fumer.

LE DÉFI VOUS OFFRE:

- Une trousse d'aide remise gratuitement dans les succursales PJC Jean Coutu;
- Un site Internet avec trucs, conseils, outils à télécharger et une communauté dynamique et motivante;
- Des courriels d'encouragement envoyés à chacune des étapes de cessation.

Et des prix d'une valeur de plus de 10 000 \$!

Information et inscription sur le site WWW.DEFITABAC.CA.

Pour nous joindre

HÔTEL DE VILLE

3000, chemin d'Oka
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

Téléphone : 450 472-7310
Cabinet de la mairesse : poste 144
Direction générale : poste 144
Relation avec les citoyens : poste 109
Service du greffe : poste 211
Service de l'urbanisme : postes 121 et 122
Service de taxes : poste 100

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

3003, chemin d'Oka, local 103
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

Téléphone : 450 974-7111

WWW.VILLE.SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC.QC.CA

CENTRE COMMUNAUTAIRE

99, rue de la Mairie
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

Téléphone : 450 472-7310
Service des loisirs, de la culture
et de la vie communautaire : postes 145, 146 et 148
Chalet parc municipal : 450 623-8858

GARAGE MUNICIPAL SERVICE DE L'ENTRETIEN ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2960, boulevard des Promenades
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

Téléphone : 450 623-5798

POLICE RÉGIONALE 450 473-4686
SERVICE DES INCENDIES 450 473-2730
URGENCES 911

PROCHAINE PARUTION : MARS 2010

Pour soumettre un texte, contactez la responsable des communications et des relations avec les citoyens, M^{me} Stéphanie Bélisle, par courriel (s.belisle@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca) avant le jeudi 11 février 2010

Vision sur le Lac est une publication de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Elle vise à informer la population sur les activités et les événements qui se tiennent dans leur ville. Elle est distribuée gratuitement, au moins six fois par année, dans tous les foyers marthelacquois.

Responsable du bulletin
M^e Sonia Paulus, mairesse

Rédaction des textes et coordination
**Stéphanie Bélisle, responsable des
communications et des relations avec les citoyens**

Révision des textes, conception, infographie
Dinamik, Textes et Images Inc.

Impression
Imprimerie des Pins
Distribution
Société canadienne des postes

Tirage
6000 exemplaires

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec

Information
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
3000, chemin d'Oka
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec)
J0N 1P0

